

A Toulouse, le 18 mars 2020

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

Copie à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse

Monsieur le Directeur de l'ARS Occitanie

Objet : Manque de matériel de protection pour les personnels des hôpitaux, de l'Education Nationale et des collectivités territoriales et accueil des enfants des personnels soignants

Monsieur le Préfet,

L'Union départementale Force Ouvrière de la Haute-Garonne, avec ses syndicats de l'enseignement (Fédération FO de l'Enseignement, de la culture, de la formation professionnelle), de la santé (Groupement Départemental FO Santé de la Haute-Garonne), vous alertent dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Cette alerte concerne les risques prévisibles en raison de l'épidémie de Coronavirus que courent les agents de la fonction publique et salariés mobilisés actuellement et le manque de mesures prises par les services de l'Etat en matière de protection des personnels confrontés à cette épidémie.

Dans les hôpitaux, nous avons constaté, y compris dans les services de soins, un manque important de masques (masques alimentaire, chirurgicaux et FFP2) et de solutions hydro-alcooliques.

Beaucoup d'EHPAD, accueillant une population particulièrement vulnérable aux virus et donc nécessitant une protection maximale, n'ont reçu que très peu de masques chirurgicaux pour assurer les soins au quotidien, les masques FFP2 sont encore plus rares. Ces établissements déjà victimes d'un fonctionnement à flux tendu auront le plus grand mal à contenir la vague épidémique.

Dans les établissements scolaires, il est demandé aux enseignants et aux agents municipaux d'accueillir les enfants de soignants. La FNEC FP-FO a pris contact à plusieurs reprises avec la DSDEN. Dans un dernier échange téléphonique le 18/03, Monsieur Faisy, secrétaire général adjoint du Rectorat, en charge de la Haute-Garonne, indique à la FNEC FP-FO prendre la mesure du problème et tout mettre en œuvre pour que ce matériel soit fourni.

Pourtant, dans de très nombreuses écoles, aucun matériel de protection n'est mis à disposition de ces personnels.

En l'absence de matériel de protection, de suivi médical digne de ce nom, le nombre d'enseignants volontaires qui ont répondu présents pour le moment risque de se réduire.

Pourtant, les personnels hospitaliers, les personnels de l'Education Nationale, les agents des collectivités territoriales, qui n'en ont pas ou peu de matériel de protection dans leur service ou dans leur établissement, ont pu constater lors du 1er tour des élections municipales que nombre d'assesseurs étaient munis de masques de protection. Ils ont également constaté lors de la soirée électorale que nombre de journalistes et de personnalités politiques étaient eux aussi munis de masques de protection. Comment comprendre qu'il n'y en ait pas assez pour le personnel des hôpitaux, de l'Education Nationale et des collectivités territoriales ?

Nous demandons urgemment que soit mis à disposition de tous les personnels des masques, des gants et du gel hydro-alcoolique en quantité.

Si les stocks s'avéraient insuffisants pour assurer les besoins, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Préfet, quelles mesures seraient prises pour assurer la production des masques nécessaires et à quel moment ceux-ci seraient-ils disponibles ?

Même question pour les respirateurs, qui, au vu de l'épidémie prévue par vos services, risquent d'être en nombre insuffisant pour tous les malades ? Et là aussi, à quel moment avez-vous prévu de les livrer ?

Monsieur le Préfet, le gouvernement martèle comme consigne "Restez chez vous !"

Nous comprenons les difficultés d'organiser dans l'urgence de la situation la garde des enfants des personnels soignants indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Cette organisation relève de la responsabilité de l'Etat, au-delà de la seule responsabilité des enseignants de l'Education nationale ou des personnels territoriaux. Une plateforme de volontariat auprès de tous les citoyens a été mise en place par la préfecture. Ces volontaires peuvent-ils être mobilisés pour la garde des enfants des personnels soignants ?

L'accueil collectif actuellement mis en place doit être questionné d'autant plus que les conditions de protection ne sont pas réunies.

Les mesures barrières, chez des jeunes enfants, sont difficilement applicables, le matériel de protection est inexistant.

L'accueil en collectivité mis en place en ce moment est susceptible de représenter un danger pour ces enfants, leurs parents et les personnels qui y exercent. Il est impératif de mettre en œuvre des mesures permettant à ces enfants de pouvoir être encadrés avec les mesures de sécurité nécessaires à leur protection.

Les enfants de soignants, les personnels de la santé, des collectivités territoriales et de l'éducation nationale doivent être protégés.

Monsieur le Préfet, nous nous permettons d'insister sur ces questions, éminemment légitimes. Les personnels ne peuvent faire face sans le matériel ou les dispositions adéquates !

L'Union Départementale FO de la Haute-Garonne vous demande :

- Que toutes les mesures soient prises par les employeurs, en premier lieu l'Etat, pour protéger la santé et la sécurité au travail de tous les personnels ;
- De tout mettre en œuvre pour permettre la garde des enfants des personnels soignants dans les meilleures conditions de sécurité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Serge Cambou, secrétaire général de **l'UD FO de la Haute-Garonne**,

Yannick Delpoux, secrétaire départemental de la **fédération FO de l'enseignement**, de la culture, de la formation professionnelle

Jean-Philippe Attia, secrétaire du groupement départemental **FO Santé de la Haute-Garonne**